

Sûreté aéroportuaire

11.2.6.2 Personnel sans escorte ayant accès aux zones de sûreté à accès réglementé (hors passagers)

OBJECTIFS

Objectifs opérationnels

- Connaissance des prescriptions légales applicables ;
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté ;
- Compréhension de la configuration du poste d'inspection /filtrage et du processus d'inspection/filtrage ;
- Connaissance des procédures de contrôle d'accès et des procédures d'inspection/filtrage correspondantes ;
- Connaissance des cartes d'identification aéroportuaires utilisées dans cet aéroport ;
- Connaissance des procédures de notification ;
- Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté.

PROGRAMME

- 1 – Généralités, référence réglementaire
- 2 – Connaissance des actes d'intervention illégale
- 3 – Organisation générale de la sûreté
- 4 – Sectorisation de l'aéroport : les zones
- 5 – Accès et circulation en zone de sûreté à accès réglementé
- 6 – Obligations et sanctions
- 7 – Incidents liés à la sûreté

PUBLIC

- Personnel effectuant le contrôle des personnels autres que les passagers qui doivent bénéficier d'un accès sans escorte aux zones de sûreté à accès réglementé.

Pré-requis : La formation continue est effectuée tous les 3 ans.

MÉTHODE

La pédagogie

- Approche interactive adaptée aux fonctions des participants ;
- Projection multimédia.

L'évaluation

- Les acquis seront validés par un test à l'issue de la formation ;
- Une **évaluation qualitative** sera demandée aux participants.

La formation sur mesure

Les tests de validation de acquis sont compris dans la formation et organisés à l'issue.

Conditions

Durée : 3h00 initial, 2h00 continu.
Effectif max. : 12 participants.
Tarif et inscription : se reporter en tête de catalogue.
contact@scope-training.eu